

# Préparation de la rencontre avec l'Évêque

**Le 25 septembre 2024, de 14h30 à 16h00**

*Rendez-vous à 14h15 sur le parvis de la Cathédrale*

## 7 Participants :

1. Anne Gruand, Paroisse St Jean Ste Famille et Mission ouvrière
2. Agathe Brosset, expérience des communautés de base
3. Claudie Brouillet, paroisse Sud Loire et cor unum
4. Arnaud Du Crest, formation du diocèse
5. Claude Besson, Trinité de l'Eraudière, CCB44
6. Marc Tregouet, diacre, St Nicolas de l'estuaire
7. Joël Couffignal, Sautron

## Déroulé prévu de la rencontre :

**Tour de table** de présentation rapide de chacune et chacun.

## Introduction pour rappeler notre démarche :

Le 4 février 2024 a été envoyé aux membres de l'Eglise Catholique du diocèse de Nantes un document présentant ses orientations diocésaines : « Avoir la mission au cœur, être au cœur de la mission ».

Ce document a suscité de la part des catholiques du diocèse un certain nombre de réactions. Il y a eu entre autres, un courrier de la CCB44 suite à une réunion de travail, le 16 mai, puis notre courrier du 1er avril signé de 60 personnes de diverses paroisses et mouvements du diocèse. Et ne parlons pas de Promesse d'Eglise qui a fait aussi un certain nombre de propositions...à propos de la gouvernance...

Dans notre lettre du 1er avril, nous avons formulé une demande de rendez-vous à cette date pour « une rencontre avec vous pour échanger autour de ces nouvelles orientations et de leur mise en œuvre ».

Echanges de mail entre Laurent Percerou et Claude Besson pour dire que l'agenda de Laurent était surchargé, ce que nous avons tout à fait accepté... en pensant bien évidemment que nous serions écoutés avant que tout soit calé, si je puis dire (Claude). Or aujourd'hui tout semble calé puisque le livret points de repère pour la gouvernance a été publié début septembre mais, chose étonnante, il est daté du 25 juin... Ce qui semble rendre les propositions de notre courrier caduques. Vous n'avez pas conscience probablement de l'effet que cela produit au niveau de tous les signataires.

Nos réactions : « écoëurement, colère, on nous prend pour des imbéciles... » etc... cette manière de procéder à choqué l'ensemble des signataires.

Ceci étant, nous sommes là, aujourd'hui, encore dans la confiance (même si elle a été entamée) et nous espérons que le dialogue est toujours possible. Ici, Nous sommes des délégués de 60 signataires, élu.es par l'ensemble dans une démarche synodale et participative (chrétiens engagés, paroisses, mouvements, communautés...) mais nous aurions pu avoir 500 ou 1000 signataires. C'est à ta demande Laurent que nous n'avons pas diffusé ce courrier à bien des personnes qui en avaient entendu parler et qui voulaient le signer, ceci pour ne pas en faire une pétition. Ce n'était pas du tout notre objectif.

Nous sommes dans le dialogue avec des propositions, et non pas un groupe de plaidoyer ou lobbying.

Nous souhaitons repartir de notre lettre et aborder 6 des thèmes comme base de notre rencontre...

On vous propose de prendre chaque thème les uns après les autres et puis d'avoir un échange sur le thème abordé.

**Le premier thème** que nous souhaitons aborder concerne : **La coresponsabilité paroissiale et diocésaine.**

Le document « Points de repères pour la gouvernance des paroisses » est centré sur le rôle du curé. Il redit les points du Magistère à ce sujet, mais occulte la place des laïcs.

Il est vrai que ce document a été élaboré par le Conseil Presbytéral (Décret page 2) qui en a été partie prenante.

L'introduction, pages 5, 6 et 7 précise bien que « Le coordinateur pastoral paroissial sera le collaborateur privilégié du curé ; l'EAP, L'Équipe d'Animation Pastorale, positionnée au côté du pasteur capable de l'épauler, » afin qu'elle permette au curé de mieux vivre le ministère.

Le rôle des laïcs est **d'assister** le curé en se mettant sous sa conduite en leur apportant leur concours sans se substituer à lui (le curé). Le texte reste dans l'optique de l'aide et non dans la coresponsabilité comme cela est pourtant exprimé au début du document : « les laïcs doivent être considérés non comme des collaborateurs du clergé mais comme des personnes réellement coresponsables de l'existence et de l'action de l'église. »

Le mot coresponsable n'apparaît qu'une seule fois dans tout le document au sujet de l'EAP.

Tout est sur l'égide du curé : « Le curé peut aussi recevoir l'aide de prêtres, ... de diacres... d'un Coordinateur Pastoral Paroissial ... l'EAP et même le conseil paroissial. »

En fait tout le document s'appuie essentiellement sur l'article 519 du Code qui indique que le curé est le pasteur propre de la paroisse.

#### Une question :

- Une coresponsabilité partagée avec d'autres : prêtres, diacres, laïcs ne pourrait-elle pas s'envisager dans une paroisse... ??? Cela ne serait-il pas une façon de vivre une vraie démarche synodale ?

#### Une proposition :

- S'il est légitime de faire appel à des personnes, il semble important que l'appel ne se fasse pas uniquement par le curé mais que ce dernier associe des laïcs au discernement pour éviter toute cooptation d'une même sensibilité ecclésiale.

#### Échanges avec l'évêque et ses collaborateurs.

#### **Deuxième thème : EAP – EAP de conduite – fusion des paroisses**

Page 10 : observation concernant la constitution de l'EAP. Il est recommandé que celle-ci comprenne entre 4 et 8 personnes, y compris le Coordinateur, les prêtres coopérateurs, les diacres permanents, l'économe (si possible) et des laïcs. Pour notre paroisse, qui compte deux prêtres, trois diacres et un économe, il ne reste donc de la place pour seulement deux ou trois laïcs !

Les membres élus ou nommés ??? – membres élus par les collègues (positif)... mais le curé et l'EAP délimite les collègues...

#### Les EAP de conduite, l'évaluation de leur fonctionnement.

Nous regrettons que l'organisation de paroisses selon le canon 517-2, dans lesquelles il n'y a plus de curé mais une EAP de conduite avec un prêtre modérateur, ait progressivement disparu dans notre diocèse. Pourquoi ne pas avoir essayé là où c'est possible... ? Cette organisation mettait pourtant les laïcs en vraies responsabilités.

Le Canon 517-2 indique : « Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'Evêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale. »

Sur le site d'un diocèse (Caen), il est demandé : ces paragraphes sont-ils adaptés pour gérer la pénurie de prêtres dans les diocèses de France ? Il faut croire que oui, puisque de nombreux diocèses s'appuient sur ces textes pour mettre en place des équipes de laïcs en animation de paroisses, parfois accompagnées d'un diacre ou d'un prêtre ne résidant pas dans la paroisse.

Fusions des paroisses : alors qu'il était noté que lors d'une éventuelle fusion de paroisses, la communauté serait consultée (citation ci-dessous)

« ...à la condition qu'ait été suivi un processus de discernement qui est en cours d'écriture. Celui-ci vérifiera la prise en compte des diverses réalités du territoire concerné ainsi que sa cohérence. Il rendra compte de l'avis des paroissiens ... ». Or, des fusions sont déjà actées sans qu'un tel processus ait été mis en place...

Échanges avec l'évêque et ses collaborateurs.

### **Troisième thème : Périmètre des communautés : Les équipes fraternelles de proximité et les mouvements.**

La proposition d'équipes de proximité est intéressante. Mais le rôle de ces équipes semble être cantonné à la prière, à la lecture de la parole de Dieu et à la conversion de vie.

Une question :

Quelle serait l'articulation entre les équipes locales des mouvements et les équipes fraternelles de proximité, sachant que les membres des Mouvements ne s'investiront peut-être pas tous dans deux équipes locales ? L'articulation des deux ensembles est essentielle pour deux raisons :

- L'ensemble paroisse (et clergé) est en déclin numérique alors que certains mouvements sont en croissance. Il faut veiller à la synergie, sans les opposer, entre deux dynamiques différentes,

- Les membres de mouvements contribuent largement à la vie des paroisses, ils doivent être reconnus au titre de leur double appartenance, même si l'évêque n'a pas autorité sur les mouvements.

Les mouvements sont bien cités pour le CPM (Conseil Paroissial Missionnaire) mais seulement comme possibilité de constituer un collège (sur décision du curé et de l'EAP), pas comme membre de droit comme l'enseignement catholique. Pourquoi ?

Trois propositions

1/ Créer pour chaque clocher (aussi bien en ville que dans le milieu rural) une équipe d'animation locale qui prend en charge la communauté du clocher, et organise, entre autres, des célébrations dominicales de la Parole, comme cela se fait déjà par exemple à l'hôpital Saint Jacques. Un laïc est responsable de la communauté locale, c'est de la coresponsabilité, pas de la collaboration. Cf. la proposition que les laïcs homme et femme puissent prêcher (document préparatoire du synode sur la synodalité, juillet 2024).

2/ Des délégués des équipes d'animation locale de clocher sont réunis au sein de l'Équipe d'Animation Pastorale de la paroisse ou du Conseil Paroissial Missionnaire. Ainsi la diversité est représentée.

3/ Ces équipes d'animation locale assurent la relation avec les équipes locales des Mouvements présents sur le territoire.

Échanges avec l'évêque et ses collaborateurs.

### **Quatrième thème : Formations**

- Si nous prenons acte de la diversité des dons et des charismes au sein de la réalité ecclésiale diocésaine,  
- si nous prenons acte de l'appel à porter l'Évangile dans la Galilée de nos quartiers et de nos campagnes,  
- si nous prenons acte de la nécessité de porter ensemble cette mission dans une coresponsabilité effective,  
- si nous prenons acte enfin de la « pénurie » de prêtres,

tout cela nous incite à l'innovation plus qu'à la considération de l'organisation des paroisses.

Cette innovation pourrait prendre la forme de « ministères institués » pour un temps donné, en fonction des priorités perçues par les communautés ecclésiales paroissiales et autres lieux (mouvements, association de fidèles, communautés diverses...). C'est dans ces lieux et communautés que se feraient le discernement et l'appel à des ministères particuliers.

Ces ministères en correspondance avec des besoins précis des communautés exigent une formation spécifique : par exemple, formation à construire et animer des célébrations dominicales de la parole, formation à la pratique de l'homélie, formation à la gouvernance des paroisses.

La pratique de la coresponsabilité pastorale nous semble porter l'exigence de temps de formation commune pour tous les acteurs engagés dans cette coresponsabilité : ministres ordonnés et laïcs, séminaristes, mais aussi la mise en place de temps de relecture régulière de l'action pastorale. Cette pratique est en effet un temps fort d'expérience ecclésiale, temps fort de formation et de construction de la fraternité à la lumière des Ecritures, temps fort de la prise en compte de la réalité concrète de la société dans laquelle nous vivons.

Parce que tout ceci est au service du témoignage chrétien au cœur de nos cités et de nos campagnes, il nous semble important d'être particulièrement attentif à la parole des pauvres : Où Les rencontrons-nous ? Où peuvent-ils prendre la parole ? Comment nous éduquent-ils ?

Alors que s'organisait l'ouverture de la première session du synode, le Centre Sèvres organisait des journées d'études intitulées : « La parole des pauvres au cœur de la synodalité ». Je cite, pour terminer quelques lignes de l'introduction à ces journées :

*« Puisque les évangiles n'étouffent pas les cris des plus pauvres, mais racontent comment le visage de Dieu apparaît quand Jésus rencontre les « derniers » de son temps, nous croyons que la pensée et les voix des plus pauvres doivent être prises en compte dans la réflexion théologique et dans le discernement pastoral... »*

Ceci peut-il nous devenir ecclésialement une réalité à mettre en œuvre dans la formation et dans la vie ordinaire de nos communautés ?

#### Échanges avec l'évêque et ses collaborateurs.

**Cinquième thème** : Les orientations font émerger un nouveau nom : **coordinateurs pastoraux paroissiaux**. Les nominations de cette rentrée montrent que la plupart étaient déjà LEME avec des appellations diverses : animatrice paroissiale, ou assistante paroissiale. Qu'est-ce que dit cette formulation ?

- En Avril 2011, Mgr James avait promulgué les statuts des LEME et concluaient par ces mots : « l'appel et l'envoi des laïcs en mission ecclésiale est une invitation pour TOUS les laïcs à développer leur propre responsabilité baptismale, grâce à la présence de ces laïcs missionnés à leurs côtés. Elles est un appel pour les prêtres à vivre leur ministère de pasteurs dans la collaboration avec les laïcs missionnés ». On disait aussi qu'en tant que LEME, on était « associé à la charge pastorale ». Ici, il s'agit d'«aider le curé » dans l'organisation, la coordination et l'attention aux personnes ». Le focus n'est plus mis sur la place des laïcs mais sur l'assistance au curé ; et compte tenu de l'ampleur de la tâche sur la logistique (organisation, coordination), plus que sur la mission ?

- La mission est donnée par l'évêque, mais le curé est référent. A travers ce lien de subordination, puisque la plupart sont salariés, il y a eu de nombreuses situations de conflits, notamment lors de changement de curé, voire de ce qu'on appelle aujourd'hui, maltraitance professionnelle. Quelle médiation est proposée ? Sinon l'appel à la patience et à la charité, le curé étant incontestable

- On sait la tension entre la vigilance bienveillante de l'ANAP pour que le contrat de travail soit respecté et la charge effective sur le terrain. Cela a pu aboutir à de faux décomptes d'horaires pour l'ANAP ; Cela se traduit aussi, quand il faut choisir, pour le laïc en mission, par le renoncement à la participation à l'EAP, à une attention plus gratuite aux personnes, aux moments de relecture ou de formation.

Les conseils paroissiaux missionnaires nous semblent en adéquation avec l'esprit synodal « Marcher ensemble » et avec le désir que nous portons de communautés vivant l'unité, dans la diversité, pour reprendre un slogan diocésain des années 2000.

- Dans la délimitation des collèges électoraux, qui, dans ce texte, appartiennent au curé et à l'EAP, quels moyens prend-on pour honorer véritablement la diversité ?

On reçoit toujours mission dans une histoire ecclésiale personnelle, avec ses chemins singuliers, sa sensibilité, son enracinement. Pour moi, la 1ère chose apprise est que la mission envoie auprès de tous et donc oblige à prendre du recul par rapport à ses propres attaches, du moins ne pas les imposer. Aujourd'hui, par facilité ou par besoin de sécurité, les curés, les EAP, souvent cooptées, restent dans l'entre soi, avec une seule vision de la mission

- Quels moyens seront pris pour que la vie paroissiale ne soit pas centrée trop exclusivement sur le croire/célébrer, en oubliant l'attention aux périphéries du territoire ?
- Comment mettre en œuvre le fait que « tout le peuple de Dieu est appelé à la mission et au discernement ? »

Échanges avec l'évêque et ses collaborateurs.

### **Sixième thème : Propositions complémentaires.**

- Sortir d'un centrage exclusif sur les paroisses pour construire des projets pastoraux innovants, envisager des lieux « laboratoires » pour inventer de nouvelles façons de faire communauté. La démographie des prêtres (voir schéma)
  - Le projet de réorganisation publié ne dit pas un mot de la démographie des prêtres, sujet qui est de fait à l'origine de cette réorganisation. Une projection linéaire simple montre qu'en 2042, dans 18 ans, il n'y aurait plus aucun prêtre. Cette projection ne sera peut-être pas vérifiée, mais même s'il y a une asymptote, nous serons en-dessous d'une centaine de prêtres à ce moment-là. Est-ce en adaptant le nombre de paroisses au nombre de prêtres que l'on résoudra le problème ? C'est reculer pour mieux sauter. Ou en réorganisant vraiment la communauté chrétienne, qui n'est pas composée que de paroisses et de prêtres, mais aussi du peuple chrétien, de mouvements, de congrégations ?
- A ce sujet, pourquoi ne pas s'inspirer de l'organisation de l'Eglise en Afrique :  
Il y a en Europe 56,05 prêtres pour 100 000 pratiquants, quand il y a en Afrique seulement 19,60 prêtres pour 100 000 pratiquants (chiffres du Vatican/Agence Fides du 22 octobre 2023). Nous avons donc presque trois fois plus de prêtres que nos frères africains ! Nous proposons de cesser de « piller » cette Eglise d'Afrique, et de nous organiser différemment dans notre diocèse : créer des « foyers rayonnants », un par doyenné (il y a 12 doyennés dans notre diocèse), avec une équipe de 4 ou 5 prêtres à chaque doyenné, et une équipe de laïcs responsables par clocher, couvrant ainsi le territoire.
  - Avantages : Les prêtres vivent en communautés, et les laïcs sont mis en responsabilités. Les laïcs sont les mieux placés pour évangéliser leurs proches (du village).
  - Cela existe déjà en France, par exemple avec le prêtre Christophe Bazin, qui a été curé du doyenné de Luxeuil (près de Vesoul) : il desservait 70 communes (40 000 habitants), avec quatre autres prêtres. (Il a écrit un livre sur son expérience).
  - Au Burkina Faso, l'Eglise confie les communautés ecclésiales de villageois à des laïcs (les « catéchistes »). Les villages sont regroupés en grandes paroisses, avec deux ou trois prêtres par paroisse, qui rayonnent sur le territoire, comme des « foyers rayonnants ». Par exemple, dans une paroisse que nous connaissons, il a y un seul curé pour 30 villages (25 000 habitants), mais 20 catéchistes.

Échanges avec l'évêque et ses collaborateurs.

\*\*\*